

RÉUNION PUBLIQUE

« Vivre autour d'une centrale nucléaire :
évolution des mesures de protection »

organisée par
la Commission Locale d'Information
auprès des centrales Nucléaires
de Paluel et Penly

Compte rendu

Mercredi 17 octobre 2018

*Salle Maupassant
Offranville*



CLIN

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION NUCLÉAIRE



PROGRAMME

Titre : « 2018 : un plus grand nombre d'habitants concernés par les mesures d'information et de sûreté »

La réglementation en matière d'accident majeur a évolué afin de prendre en compte le retour d'expérience de la catastrophe de Fukushima. Cette évolution a entraîné de nouvelles mesures, notamment l'élargissement des périmètres de 10 à 20 kilomètres des PPI autour des centrales nucléaires de Paluel et Penly.

En sa qualité d'acteur local de la sûreté nucléaire, la Commission Locale d'Information auprès des centrales Nucléaires de Paluel et Penly (Clin Paluel-Penly) a organisé une réunion gratuite et ouverte à tous le mercredi 17 octobre. C'est l'occasion pour les habitants de s'informer et d'échanger avec différents intervenants sur toutes les questions relatives à l'élargissement des périmètres, l'évacuation de la population et des enfants scolarisés, les comprimés d'iode, ou encore les bons réflexes à avoir en cas d'accident.

Accueil par Monsieur Michel JEROME, animateur

Ouverture par Madame Blandine LEFEBVRE, présidente de la Clin

Échanges avec :

Madame Camille DE-WITHASSE THEZY

Directrice du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACEDPC), Préfecture de la Seine-Maritime,

Madame Sylvie SPECTE

Conseillère de prévention Académique, coordinatrice académique risques majeurs Rectorat de l'Académie de Rouen,

Monsieur Benoit COTTRELLE

Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire, Agence Régionale de Santé de Normandie (ARS),

Madame Anne-Marie GRIFFON-PICARD

Cheffe du service santé et protection des animaux et environnement, Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP),

Monsieur Eric QUESNEL,

Responsable du service technique de la commune d'Offranville,

Madame Imelda VANDECANDELAERE

Maire de la commune d'Offranville.

En présence de **Monsieur Jehan-Eric WINCKLER**

Sous-Préfet de l'arrondissement de Dieppe.

GLOSSAIRE

A.R.S. : Agence Régionale de Santé

A.S.N. : Autorité de Sûreté Nucléaire

C.L.I.N. : Commission Locale d'Information Nucléaire

D.D.P.P. : Direction Départementale de la Protection des Populations

I.R.S.N : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

O.R.S.E.C. : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

P.C. : Protection Civile

P.C.O : Poste de Commandement Opérationnel

P.C.S. : Plan Communal de Sauvegarde

P.P.I. : Plan Particulier d'Intervention

P.P.M.S. : Plan Particulier de Mise en Sûreté

P.U.I. : Plan d'Urgence Interne

S.D.I.S. : Service Départemental d'Incendie et de Secours

S.I.R.A.C.E.D.P.C : Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile

Michel JEROME, animateur de cette réunion publique

Merci beaucoup d'être parmi nous. J'ai le plaisir de vous accompagner pour cette réunion de la Commission Locale d'Information Nucléaire de Paluel et Penly. Tout d'abord, nous vous remercions de nous accueillir Madame le Maire à Offranville dans cette salle comble.

Imelda VANDECANDELAERE, Maire d'Offranville

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, bienvenue à Offranville. De nombreuses personnes sont présentes aujourd'hui, car nous sommes à mi-chemin entre les deux centrales.

Michel JEROME

Blandine LEFEBVRE, nous sommes heureux de vous retrouver pour échanger et informer la population des évolutions à venir en terme de vie autour d'une centrale. Le thème de ce jour est celui-ci : « Vivre autour d'une centrale et savoir comment réagir en cas d'évènement inattendu et accidentel ».

Blandine LEFEBVRE, Présidente de la CLIN

Bonsoir à toutes et à tous, à mes collègues élus et à Monsieur le sous-préfet. Tout d'abord, je souhaite remercier Madame VANDECANDELAERE d'avoir mis à notre disposition cette belle salle. Il est vrai qu'Offranville se trouve à mi-chemin entre les deux centrales, c'est pourquoi cette salle était une évidence. Le thème de ce soir est important et si j'en juge par la présence nombreuse du public, les choses vont effectivement évoluer, car le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) passe de 10 kilomètres autour de chaque centrale à un périmètre de 20 kilomètres. Ceci induira de nombreux changements, car 193 000 habitants sont présents sur cette zone qui regroupe 210 communes, dont 4 communes dans la Somme. Il était donc important que nous puissions répondre aux questions de tous les publics. Les communes seront en effet la cheville ouvrière de la mise en place de ces PPI.

Les communes situées dans le périmètre des 10 kilomètres connaissent déjà les démarches, mais des précautions doivent être prises, notamment les plans communaux de sauvegarde (PCS). Tout ceci sera expliqué par le SIRACEDPC, par l'ARS ainsi que Monsieur le Sous-Préfet. Par conséquent, les choses évoluent. Nous sommes tous conscients du fait que le département de la Seine-Maritime comporte deux centrales à Paluel et Penly. Néanmoins, l'élargissement du périmètre nous obligera à agir différemment en adoptant les bons réflexes et en parlant.

Michel JEROME

Je vous remercie et invite Jehan-Eric WINCKLER, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Dieppe à nous rejoindre.

Jehan-Eric WINCKLER, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Dieppe

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs aux grades et qualités, je coanime aux côtés de Blandine LEFEBVRE cette réunion publique. Je suis content que vous ayez répondu favorablement à cette invitation afin d'écouter ce que nous avons à dire sur la mise en place de ces PPI élargis. La volumétrie change en effet de manière importante et il paraissait intéressant que vous puissiez entendre où en était le dossier. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous souhaitez.

Je rappelle que ces PPI pourraient être approuvés en fin d'année 2018. Toutefois, un certain nombre d'entre vous vivent déjà sur le périmètre PPI de 10 kilomètres. J'insiste et incite les six communes de ce territoire qui n'ont pas encore réalisé leurs PCS à le faire assez rapidement. Ce travail est important, car il concerne toute la chaîne de l'information. Ainsi, par étapes successives, nous vous présenterons ce soir où nous en sommes ainsi que les travaux de réflexion. Pourquoi

sommes-nous passés de deux cercles concentriques avec une zone neutre à un ballon de rugby pour y inclure tout le monde ? Pourquoi il y a plus de communes concernées autour d'une centrale qui n'a que deux réacteurs par rapport à celle qui en comprend quatre ? Nous avons tout simplement essayé de coller à la réalité administrative du territoire.

Sachez que Blandine LEFEBVRE connaît bien l'arrondissement, car elle en a eu la charge pendant plus d'un an en tant que vice-présidente. L'arrondissement de Dieppe représente 50 % de la superficie de la Seine-Maritime et 50 % des communes, soit 345 communes. Au 1^{er} janvier, il en comptera 341. *A contrario*, l'arrondissement est peu peuplé, car il ne représente que 16,7 % de la population avec des distances importantes. Je laisse désormais les spécialistes vous expliquer les raisons de ce PPI.

Michel JEROME

Le SIRACEDPC est représenté par Camille DE WITASSE THEZY, Directrice ainsi que son adjoint, Laurent MABIRE. Le sigle PC correspond à protection civile.

Camille DE WITASSE THEZY, directrice du SIRACEDPC

Absolument. La déclinaison du terme SIRACEDPC signifie Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile. Notre rôle consiste à nous assurer de la prévention, de la planification et de la gestion des crises sur l'ensemble du territoire départemental.

Michel JEROME

J'imagine que vous êtes installés à la Préfecture à Rouen.

Camille DE WITASSE THEZY

Tout à fait. Nous y trouvons la cellule de crise d'où le Préfet peut gérer l'ensemble des événements qui se déroulent sur le territoire départemental.

Michel JEROME

L'Agence Régionale de Santé (ARS) est représentée par Benoît COTTRELLE, responsable du pôle veille et sécurité sanitaire. Quel est votre rôle ?

Benoît COTTRELLE, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire, ARS

L'ARS est responsable de deux grands champs dans le cadre de sa mission de service public à savoir prévenir, promouvoir la santé, protéger la population, mettre en œuvre les actions de santé publique, la politique de santé publique nationale puis l'organisation des soins de santé et médico-sociaux. Mon service, le pôle veille et sécurité sanitaire en lien avec la Préfecture, est chargé d'apporter une réponse sanitaire à des événements, des situations sanitaires exceptionnelles en lien avec tous les acteurs du territoire, les établissements de santé, les SAMU, les cellules d'urgence médico-psychologiques.

Michel JEROME

Des hommes et des femmes sont présents sur ce territoire, mais également des animaux. Anne-Marie GRIFFON-PICARD, vous êtes cheffe du service santé et protection des animaux et environnement à la Direction départementale de la protection des populations. Vous pourrez répondre aux questions des professionnels et de ceux qui possèdent des animaux domestiques.

Anne-Marie GRIFFON-PICARD, cheffe du service santé et protection des animaux et environnement à la Direction départementale de la protection des populations (DDPP)

Absolument. Je suis cheffe d'un service administratif qui est plus connu sous le terme ancien de services vétérinaires ayant pour but de décliner la politique régalienne en matière de contrôle alimentaire, sanitaire concernant les animaux. De même, nous sommes amenés sous l'autorité du Préfet à apporter des réponses sur des événements qui peuvent intervenir sur le territoire.

Michel JEROME

Le territoire comporte également des enfants et des écoles. Sylvie SPECTE, vous êtes conseillère de prévention académique, coordinatrice académique risques majeurs au Rectorat de l'Académie de Rouen. Quelle est votre mission ?

Sylvie SPECTE, conseillère de prévention académique, coordinatrice académique risques majeurs au Rectorat de l'Académie de Rouen

Ma mission consiste à accompagner les établissements scolaires en matière de sécurité, de plan de sauvegarde pour faire face à un événement qui pourrait survenir pendant les heures de classe.

Michel JEROME

Enfin, Eric QUESNEL, vous êtes responsable du service technique de la commune d'Offranville. A ce titre, vous expliquerez comment se décline cette alerte et comment vous vous y préparez.

Eric QUESNEL, responsable du service technique de la commune d'Offranville

Absolument. Je suis en charge du plan communal de sauvegarde aux côtés de Madame le Maire. Ainsi, nous réalisons des exercices réguliers une fois par an en même temps que le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) de l'école. Nous avons mis en place de nombreux moyens pour faire le relais des informations de la Préfecture auprès de la population.

Michel JEROME

Je me présente, j'interviens sur France Bleu et serai notamment chargé de vous alerter en cas d'accident sur cette zone. France Bleu est, pour rappel, la radio de service public sur ce territoire. La Seine-Maritime compte deux centrales nucléaires. Nous parlons parfois de CNPE qui signifie Centre Nucléaire de Production d'Électricité. Les deux CNPE comptent six réacteurs au total de 1 300 Mégawatts dont quatre à Paluel et deux à Penly.

Toute activité industrielle comporte des risques. Au sein d'installations nucléaires, le risque est lié à la présence de matières radioactives. Un accident pourrait donc conduire au relâchement de ces particules radioactives et entraîner un réel danger pour les populations. Comment un accident grave serait-il géré ? Comment la population serait-elle protégée ? Toutes ces questions trouveront des réponses ce soir. En moins de deux heures, l'objectif vise à ce que vous partiez d'ici avec quelques réflexes en tête afin de réagir en cas d'alerte et en cas d'accident.

Plusieurs plans sont destinés à organiser la situation. Camille DE WITASSE THEZY, pouvez-vous nous apporter des précisions sur les différentes réactions en cas d'accident (*cf. diapo ci-après*).



Camille DE WITASSE THEZY

En cas d'accident nucléaire, une organisation des plans est mise en place. Tout d'abord, le PUI (Plan d'Urgence Interne) relève de la responsabilité de l'exploitant, mobilise les moyens internes afin de mettre en sécurité l'installation. Une information immédiate est diffusée à la Préfecture qui surveillera l'évolution de l'accident. Si la situation s'aggrave, le Préfet déclenchera alors le PPI (Plan Particulier d'Intervention). Le Préfet rassemble alors dans la cellule de crise l'ensemble des services concernés pour mettre en place toutes les mesures qui viseront à protéger la population et son environnement.

En parallèle, l'ensemble des maires concernés sont alertés et il leur est demandé de déclencher leur PCS (Plan Communal de Sauvegarde) pour alerter la population et mettre en place toutes les mesures pour alerter la population et se coordonner avec les instructions données par la Préfecture. Enfin, dans les écoles, les PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) seront mis en place, d'ailleurs un exercice a été réalisé récemment.

Michel JEROME

Ces exercices sont indispensables afin de se préparer.

Camille DE WITASSE THEZY

Absolument. Ils permettent de tester le bon fonctionnement de nos plans, de tester notre réactivité et d'apprendre à nous connaître en acquérant les réflexes afin d'être efficaces et opérationnels.

Michel JEROME

Pour votre information, les débats sont enregistrés afin de rédiger le compte rendu. Lorsque vous prendrez la parole, je vous inviterai, si vous le souhaitez, à vous présenter. Nous parlerons uniquement de cette question du PPI, de son évolution et de la manière dont les populations doivent se préparer. Si vous ne souhaitez pas poser vos questions à l'oral, des papiers blancs se trouvent à votre disposition. Enfin, les questions qui ne trouveraient pas de réponse ce soir feront l'objet d'une réponse dès que possible sur le site internet de la Clin. Si certaines questions ne concernent pas le sujet de ce soir, un temps de questions-réponses sera observé en toute fin de réunion.

Le PPI – Définition, alerte et mesures de protection des populations

Michel JEROME

Qu'est-ce qu'un PPI et quel est son objectif ?

Laurent MABIRE, directeur adjoint du SIRACEDPC

Bonjour à tous. Le PPI correspond au Plan Particulier d'Intervention qui s'intègre dans un dispositif global sous le vocable ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). Ce PPI a pour objectif de prendre le relais pour traiter toutes les conséquences d'un événement, en l'occurrence dans une centrale nucléaire, à l'extérieur de la centrale à travers la mise en place de dispositifs de protection des biens, de l'environnement et de la population riveraine à plus ou moins grande échelle.

Michel JEROME

Quel est son objectif ?

Laurent MABIRE

L'objectif consiste à organiser la réponse face à un événement majeur pour protéger la population, à planifier et préparer la réponse afin d'être prêts le jour J et adopter les bons réflexes. Ce plan comporte différents items. Tout d'abord, il précise quelle est l'autorité unique d'activation du plan. Il est obligatoire autour des sites nucléaires. Il est activable par la Préfète qui est une autorité unique de décision et est organisé par une identification du risque, des scénarios de danger qui pourraient conduire à un rejet radioactif.

Par ailleurs, il organise la chaîne d'alerte qui doit se mettre en place en cas d'évènement ainsi que la chaîne de commandement. Comment les secours sont-ils concrètement organisés ? Où les postes de commandement sont-ils positionnés ? Tous ces éléments sont prévus dans le PPI. Puis, il planifie et organise des mesures de protection de la population face à un événement. Comment met-on la population à l'abri si besoin ? Comment est-elle évacuée ? Comment la prise de comprimé spécifique est-elle prescrite permettant de limiter l'impact des rejets radioactifs ? Il prévoit une organisation complète de la réponse aux secours au sens large.

Puis, le PPI organise également pour chaque service les missions prises en compte en cas d'évènements et les moyens mis en œuvre pour y répondre.

Michel JEROME

Pourquoi le périmètre a-t-il augmenté de 10 à 20 kilomètres ?

Camille DE WITASSE THEZY

Le périmètre a augmenté de 10 à 20 kilomètres suite au séisme survenu au Japon en mars 2011, suivi d'un tsunami qui a causé un accident majeur sur la centrale de Fukushima. Un retour

d'expérience a été réalisé auquel ont participé les autorités françaises. Il a ainsi été décidé d'augmenter le périmètre de ces PPI nucléaires autour de nos centrales. L'objectif visait à accroître certaines mesures de protection des populations : la prédistribution de comprimés d'iode, une phase d'évacuation immédiate et des mesures anticipées de gestion post-accidentelle.

Michel JEROME

Que cela implique-t-il pour les nouveaux habitants ?

Laurent MABIRE

Cela se manifestera concrètement dans leur quotidien et leur environnement proche puisqu'une fois que le PPI sera approuvé, une distribution de comprimés d'iodes sera réalisée auprès de chaque foyer de toutes les communes concernées par le périmètre. De même, cela se manifestera par la mise en place de dispositif d'informations particulières par le biais de plaquettes d'information qui rappellent les risques et les consignes de sécurité. Des informations seront également intégrées aux documents obligatoires que les communes doivent mettre en place. Puis, il sera possible dans certains cas de participer activement à la mise en œuvre d'entraînements et d'exercices afin de reconnaître l'alerte et de mettre en place les consignes de sécurité. De plus, le dispositif d'information est renforcé avec l'action de la Clin.

Michel JEROME

Blandine LEFEBVRE, vous prenez également part à cette communication.

Blandine LEFEBVRE

Il s'agit en effet du rôle essentiel de la Clin qui a pour mission première d'informer les publics de l'activité autour des centrales. Notre rôle est donc primordial puisque nous devons expliquer aux populations son fonctionnement. Au sein de la Clin, une commission communication est présidée par Jean-Louis CHAUVENSY. Ainsi, des supports de communication sont distribués de façon extrêmement régulière. Par ailleurs, une fois par an, nous avons l'obligation de tenir des réunions publiques d'information et de réunir notamment l'ensemble des services de l'État afin d'évoquer un thème autour de l'activité nucléaire.

Michel JEROME

Nous vous invitons à regarder dans votre boîte aux lettres et à conserver les messages de la Clin.

Blandine LEFEBVRE

Le site de la Clin existe également, fonctionne et est parfaitement lisible.

Camille PREVOST, adjoint à la commune de Petit Caux

Certaines personnes collent un autocollant « STOP PUB » sur leur boîte aux lettres et ne reçoivent donc pas ce document.

Blandine LEFEBVRE

Ce document n'est pourtant pas considéré comme de la publicité et il est distribué également dans les foyers ayant un autocollant « STOP PUB » collé sur leur boîte aux lettres.

Jacques, habitant d'Hautot-sur-mer

J'ai la chance d'habiter dans cette belle région et d'être marié à une Japonaise. J'étais extrêmement confiant dans la technique du nucléaire français et j'ai été choqué par l'évènement de Fukushima, c'est la raison pour laquelle je suis présent ce soir. En revenant du Japon, je me retrouve donc à côté de deux centrales nucléaires. A Fukushima, il était prévu de construire une

digue de cinq mètres qui n'est bien sûr pas suffisante pour contrer un tsunami. Une digue est-elle prévue à Paluel et à Penly ?

Michel JEROME

Nous évoquerons ce sujet lors des questions-réponses à l'issue de la réunion.

Jacques, habitant d'Hautot sur mer

Par ailleurs, les japonais avaient positionné des générateurs de remplacement au rez-de-chaussée qui ont été noyés et n'ont pas pu prendre le relais. A Paluel et Penly, des générateurs se trouvent-ils au rez-de-chaussée ou en altitude ? Enfin, l'expérience a montré que l'approche géométrique de la protection n'était pas efficace puisque les retombées radioactives varient en fonction du vent et de manière extrêmement rapide. Comment informerez-vous la population d'une seconde à l'autre en fonction de l'évolution des vents ?

Un participant

J'ai entendu que vous porteriez la distance de dix à vingt kilomètres. Toutefois, à 25 kilomètres, sommes-nous fusillés ?

Laurent MABIRE

L'élargissement à 20 kilomètres est d'ores et déjà un grand pas. Ce n'est pas parce que le plan organise une réponse qu'au-delà, il ne se passera rien. Des actions seront donc mises en place au-delà de 20 kilomètres. Il n'est pas impossible que des impacts se produisent à Sainte-Marie-des-champs bien que la commune se situe au-delà du périmètre. Des dispositifs de distribution d'iode seront effectués au-delà de 20 kilomètres, mais ne sont pas réalisés à titre préventif. A Sainte-Marie-des-champs, si un incident nucléaire provoque des rejets sur la commune, une distribution réactive sera alors mise en place.

Un participant

J'en déduis que vous nous ferez sortir de chez nous pour aller chercher dans les pharmacies des pastilles d'iode qui seront arrivées entre temps.

Laurent MABIRE

Les pastilles d'iode seront déjà disséminées sur le territoire, mais elles ne concernent pas les foyers au-delà de 20 kilomètres. Néanmoins, si nous vous invitons à sortir de votre domicile, cela signifie que nous sommes certains qu'aucun rejet ne vous concernera. L'exploitant et les services experts de l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) ou de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) sont en capacité de modéliser les rejets, y compris pendant l'incident.

Camille DE WITASSE THEZY

Nous vous présentons aujourd'hui les PPI propres aux deux centrales. Toutefois, le Département est également concerné par la déclinaison du plan gouvernemental en cas d'accident nucléaire qui portera sur l'ensemble du territoire au-delà de ces 20 kilomètres. Les départements qui ne comportent pas de centrale nucléaire disposent également de ce plan. Nous n'oublions donc pas la population au-delà des 20 kilomètres.

Michel JEROME

Comment la population résidant dans les 20 kilomètres sera-t-elle alertée ?

Camille DE WITASSE THEZY

En cas d'accident nucléaire, la population entendra tout d'abord les sirènes qui l'invitent à se mettre à l'abri. De plus, dans les deux kilomètres autour de la centrale, un système d'alerte téléphonique sera mis en place auprès de l'ensemble des foyers. La Préfecture mettra également en place le système GALA, système téléphonique adressé à l'ensemble des maires du département pour leur demander d'activer leur PCS puisque ces derniers contiennent un chapitre consacré à l'alerte.

Les systèmes d'alerte peuvent donc correspondre à des téléphones, mais également à des référents de quartier, des haut-parleurs ou mégaphones, etc. En outre, des messages radios seront diffusés sur France Bleu, de même que des messages via la télévision puisque l'État et les Départements sont conventionnés avec France Télévisions.

Jacques, habitant d'Hautot sur mer

Vous ne répondez pas à mes questions. Soit il s'agit d'un débat et vous respectez les citoyens.

Michel JEROME

La plupart des personnes qui sont présentes, contrairement à vous, ne disposent pas du même niveau d'information.

Jacques, habitant d'Hautot sur mer

Lorsqu'un citoyen pose une question, on lui répond. J'attends donc une réponse. Vous proposez une démarche démocratique. Or la démocratie consiste à répondre aux questions posées par les citoyens de base.

Michel JEROME

La démarche démocratique, selon moi, consiste tout d'abord à vous expliquer ce qui sera effectivement mis en place en cas d'accident afin que vous puissiez ensuite poser des questions. Vous êtes très au courant de la situation et ceci est formidable, mais les personnes présentes ce soir ne savent pas encore comment elles devront se comporter, car elles viennent d'arriver dans cette zone des 20 kilomètres.

Jacques, habitant d'Hautot sur mer

Je ne suis pas spécialement informé. Je suis un citoyen de base inquiet de ce qu'il s'est passé à Fukushima. J'ai posé des questions par rapport à Paluel et Penly et aimerais obtenir des réponses.

Michel JEROME

Je n'ai pas de réponse à vous proposer, car les personnes présentes ce soir ne travaillent pas dans les centrales nucléaires. Néanmoins, votre dernière question portait sur l'évolution climatique et le déplacement du nuage.

Jacques, habitant d'Hautot sur mer

Dans cette grande assemblée de spécialistes, personne ne peut-il répondre à ma question ?

Camille DE WITASSE THEZY

Nous parlons pour le moment de la réglementation, qui est l'objet de la réunion. S'agissant des deux questions sur la centrale, l'ASN ou l'exploitant pourront vous répondre. Nous n'avons en effet pas la connaissance de l'architecture technique des installations.

Michel JEROME

Je vous rassure. Les questions qui sont en dehors du plan et du périmètre des 20 kilomètres seront traitées dans un second temps.

Jacques, habitant d'Hautot sur mer

Il est vrai que mon inquiétude est hors sujet.

Camille DE WITASSE THEZY

En ce qui concerne l'approche géométrique, des rayons ont été établis à deux kilomètres et cinq kilomètres qui comportent différentes phases. Le périmètre des deux kilomètres correspond à une phase de mise à l'abri et le périmètre des cinq kilomètres correspond à une phase d'évacuation immédiate. En fonction de l'accident, de la météorologie et du sens du vent, avec les experts de l'exploitant, de l'IRSN et de l'ASN, une modélisation du panache des particules radioactives sera mise en place. Nous demanderons alors à la population sous ce panache de prendre des mesures. Il est évident que si le panache se dirige vers l'ouest, la population à l'est ne mettra pas forcément en place ces mesures.

Ce PPI comporte une phase concertée permettant d'adapter les mesures à la typologie de l'accident. Les accidents sont différents et font l'objet de réponses différentes. Ces points seront donc pris en compte par l'IRSN, l'ASN et l'exploitant au niveau local et EDF au niveau national. La météorologie est donc prise en compte puisqu'en cas de crise, un expert de Météo France sera présent au sein de la cellule de crise afin de nous alerter sur les prévisions météorologiques.

Une participante

Ces experts sont-ils présents ce soir ?

Michel JEROME

A la fin de ces deux heures, ils pourront intervenir. J'ai pour habitude d'animer ce type de réunion, et ces questions seront abordées à la fin de la réunion. Si les débats se poursuivent, il ne restera peut-être plus que vous. Laissez nous expliquer ces plans et vous donnerez votre avis après.

Jacques, habitant d'Hautot sur mer

Si j'ai bien compris, il ne faut poser que les questions que vous attendez.

Jehan-Eric WINCKLER

Je rappelle que le thème, n'en déplaise à Monsieur, porte sur l'explication relative au PPI. Vous avez posé deux questions, une sur la hauteur de la digue et une deuxième sur les groupes de secours. Nous répondrons à cette question à l'issue des présentations qui auront été effectuées. Vous obtiendrez votre réponse, mais pas maintenant. Il n'est donc pas nécessaire de poser la question toutes les cinq minutes. Vous obtiendrez une réponse lorsque nous aurons expliqué la démarche du PPI.

Daniel DESCHAMPS, habitant d'Offranville

De quelle puissance l'explosion serait-elle ?

Camille DE WITASSE THEZY

Nous essaierons d'apporter des réponses aux questions qui ne concernent pas le PPI en lui-même. Il sera demandé à Madame HERON, cheffe de division à l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) de Caen, de vous répondre.

Dominique BOULAIS, première adjointe à Tourville sur Arques

J'aimerais avoir plus de renseignements sur la distribution des pastilles d'iode.

Michel JEROME

L'ARS et la Préfecture en parleront dans un instant.

Dominique BOULAIS

Que dit-on aux personnes qui ne souhaitent pas prendre la pastille, car elles sont allergiques ?

Michel JEROME

Nous vous répondrons dans quelques instants. Je vous propose de poursuivre avec Eric QUESNEL. Comment la mise en place du plan s'illustre-t-elle en cas d'alerte ? Réalisez-vous des exercices et comment se déroulent-ils ?

Eric QUESNEL

En cas d'alerte, nous recevons les informations via le système GALA. Madame le Maire déclenche ainsi le PCS. Ensuite, les messages d'information sont diffusés à la population par le policier municipal qui est équipé d'une voiture sonorisée. Toutes les personnes isolées ont été recensées et seront appelées par téléphone. De plus, nous réalisons un exercice par an mettant en œuvre les moyens des services techniques et les moyens des élus au niveau de la cellule de crise organisée au sein de la mairie d'Offranville. L'exercice a par ailleurs lieu en même temps que le PPMS des écoles qui a été réalisé lundi dernier.

Michel JEROME

Quelles sont les mesures de protection et d'information des populations ?

Laurent MABIRE

Trois mesures principales seront mises en œuvre en cas d'accident, à commencer par la mise à l'abri visant à protéger la population qui s'appliquera sur un premier périmètre de deux kilomètres autour de la centrale. Cette première phase est une disposition réflexe. Nous inviterons la population à se mettre à l'abri dès qu'elle entendra la sirène. La mise à l'abri consiste à rejoindre un bâtiment en dur et à se protéger à l'intérieur de ce bâtiment en étant isolé de l'extérieur, mais sans être confiné afin d'éviter le rayonnement.

La deuxième action porte sur l'évacuation. Avant d'évacuer, la population doit en recevoir l'ordre qui est donné par la Préfète au regard d'une situation, du contexte météorologique et de l'incident. Ainsi, l'objectif vise à sortir de son domicile ou de son travail s'ils se situent dans la zone des cinq kilomètres et à se diriger vers une zone prédéterminée et annoncée pour rejoindre un centre d'accueil temporaire afin de s'éloigner du risque que constitue le rayonnement.

La troisième mesure de protection, quant à elle, consiste en la prise de comprimés d'iode. Le docteur Benoît COTTRELLE évoquera ce sujet par la suite. Cette prise de comprimés a pour objectif de saturer la glande thyroïde qui est en capacité d'absorber l'iode radioactive afin d'éviter d'ingérer de l'iode radioactif qui pourrait se trouver dans l'atmosphère.

Puis, la quatrième consigne vise à se mettre à l'écoute de la radio via France Bleu et de la télévision via France Télévision. La Préfète diffusera par ces biais des consignes de sécurité et d'orientation.

Michel JEROME

Le Docteur COTTRELLE est présent pour répondre aux questions posées sur ce comprimé d'iode. Où le trouvons-nous ? A quel moment faut-il le prendre ? Combien de temps est-il efficace ?

Benoît COTTRELLE

La glande thyroïde se trouve devant la trachée et sert au développement psychomoteur, à la croissance et est indispensable à la vie par la production d'hormones. Les personnes particulièrement sensibles sont les femmes enceintes et les enfants. L'ingestion d'iode a pour effet d'éviter que la thyroïde fixe de l'iode radioactif qui serait dans l'atmosphère, ce qui entraînerait notamment des cancers de la thyroïde.

En ingérant l'iode au moment qui vous sera indiqué – il est important de le prendre au moment opportun – en lien avec l'ASN, la Préfète informera la population qu'il est temps de prendre ce comprimé. Le comprimé est fabriqué par le laboratoire des armées et est un comprimé classique d'iode qui est un composé naturel que nous trouvons dans la nature. Vous en mangez tous les jours, car il se trouve dans le sel de cuisine notamment, c'est pourquoi les allergies que vous évoquez sont extrêmement rares. Néanmoins, des solutions de remplacement existent pour ces personnes. Je leur conseille d'en parler à leur médecin traitant qui trouvera une solution.

Michel JEROME

Pendant combien de temps fait-il effet ?

Benoît COTTRELLE

Il fonctionne 24 heures, c'est pourquoi il est impératif de le prendre au bon moment. J'aimerais souligner l'importance de ce comprimé pour les enfants et femmes enceintes. Chaque foyer se trouvant dans la zone du PPI recevra en fonction de la composition de son foyer, par le biais d'un bon, sa ou ses boîtes de comprimés d'iode à la pharmacie. Les établissements recevant du public, les collectivités, les écoles disposeront d'un stock pour pouvoir le délivrer au bon moment à toutes les personnes qui seront dans un établissement tel que la Poste ou l'école.

Michel JEROME

Ce comprimé n'empêche pas de respecter les autres consignes qui sont données.

Benoît COTTRELLE

L'ingestion de comprimé d'iode est en effet complémentaire des autres mesures. Elle arrive souvent après la mise à l'abri ou l'évacuation.

Michel JEROME

Sylvie SPECTE, comment la situation à l'école est-elle gérée ?

Sylvie SPECTE

Je confirme que toutes les écoles, les collèges et lycées qui sont implantés dans la zone du PPI disposent de comprimés d'iode en quantité suffisante pour protéger l'ensemble des élèves et l'ensemble des adultes avec une dotation complémentaire pour toutes les personnes qui seraient ponctuellement présentes dans l'école (les parents d'élèves, stagiaires ou professionnels). Le jour J, le chef d'établissement ou le directeur d'école est chargé d'organiser la distribution des comprimés.

Michel JEROME

A la demande de qui agit-il ?

Sylvie SPECTE

Il agit à la demande de la Préfète. Lorsqu'un message est diffusé sur France Bleu Haute-Normandie et qu'il est demandé d'ingérer les comprimés d'iode à une heure précise, l'organisation est mise en œuvre au niveau des établissements scolaires.

Michel JEROME

Avez-vous des questions sur ce sujet ?

Patrick LEFEBVRE, Offranville

Une personne qui a été opérée et qui n'a plus de thyroïde devra-t-elle prendre le comprimé d'iode ? Si elle l'a pris alors qu'elle ne devait pas, que risque-t-elle ?

Benoît COTTRELLE

Si une personne a subi une ablation totale de la thyroïde, il n'est pas nécessaire de prendre le comprimé. Néanmoins, le fait d'ingérer une dose ne présenterait aucun risque.

Jacques THELU, Maire d'Ouille-la-rivière

Ma commune comporte de nombreuses industries. Ces usines disposeront-elles de comprimés d'iode ? Combien de temps sont-ils valables ?

Sylvie SPECTE

Les entreprises disposeront également de stock d'iode pour protéger l'ensemble de leurs salariés. La distribution d'iode et le renouvellement des stocks sont organisés au niveau national par le biais de campagnes de distribution. La dernière campagne dans le périmètre des 10 kilomètres a commencé en 2016 et s'est achevée en 2017. Un comité national surveille en effet les dates limites de ces boîtes afin de les renouveler en temps et en heures.

Jacques THELU, Maire d'Ouille-la-rivière

S'agissant de l'alerte, vous avez parlé de la sirène. Je pense que tout le monde ne connaît pas le code et que toutes les communes ne disposent pas de sirène. A ma connaissance, une sirène a été installée à Gueures. A-t-elle un rapport avec une éventuelle alerte ?

Laurent MABIRE

Un signal d'alerte particulier sera en effet donné. Sur le site de la Préfecture figure notamment le code du signal d'alerte. Vous entendez d'ailleurs ce signal le premier mercredi de chaque mois à 12 heures si vous êtes dans une commune dotée d'une sirène. Ce signal d'essai est répété trois fois en cas d'alerte et permet à la population d'avoir le réflexe de se mettre à l'abri et à l'écoute des consignes à la radio.

Le signal de fin d'alerte, quant à lui, est moins connu et correspond à un son continu de 30 secondes qui invite la population à retrouver une activité normale. La sirène de Gueures, quant à elle, permettra de diffuser ce signal d'alerte comme il en existe à proximité des centrales. Toutes les sirènes présentes sur le département diffusent le même signal, ce qui permet d'obtenir une uniformité de son. Ainsi, des sirènes PPI sont directement liées aux centrales nucléaires et d'autres sirènes communales diffuseront le même son.

Un participant

Monsieur MABIRE a précisé que les comprimés d'iode seraient distribués dans chaque foyer. Puis, j'ai entendu qu'ils seraient à disposition des personnes dans les pharmacies. Toutefois, les personnes qui ne s'en soucient pas risquent de ne pas se rendre à la pharmacie.

Laurent MABIRE

Les deux cas de figure existeront. Le premier temps de la distribution en 2016 et 2017 a été pratiqué par le biais de bons de retrait. Les communes qui se situaient dans les dix kilomètres ont reçu un bon de retrait pour retirer x boîtes de comprimés d'iode dans la pharmacie la plus proche. Par conséquent, les personnes se rendaient volontairement à la pharmacie. Compte tenu du fait que tout le monde n'agit pas de la sorte, une deuxième phase de distribution a été observée par voie postale. Ces deux systèmes complémentaires coexistent afin d'obtenir un taux de couverture à 100 %.

S'agissant de l'extension du périmètre à 20 kilomètres, nous ne sommes pas encore en capacité d'affirmer quel système sera privilégié. Il n'est pas impossible que le système soit directement envoyé auprès des domiciles. Néanmoins, un comité national le décidera, car la campagne de distribution concernera l'ensemble du territoire français.

Un participant

Il faut donc encourager le comité national à distribuer dans chaque foyer.

Laurent MABIRE

Nous leur ferons part de ce message.

Frédéric WEISZ, Dieppe Maritime et membre de la CLIN

Tout d'abord, l'extension du périmètre obligera les communes à modifier leurs plans communaux de sauvegarde. Un délai incompressible a-t-il été fixé pour la mise en œuvre ? Par ailleurs, en ce qui concerne la distribution des pastilles d'iode et la mise en place des politiques de confinement au sein des écoles, nous savons que, dans le cas d'un risque nucléaire, nous constaterons des situations de stress considérables de la part des enfants.

De plus, certaines familles voudront absolument récupérer leurs enfants. En tant qu'enseignant, j'estime que nous devons gérer ces situations de stress pour lesquelles nous ne sommes pas forcément bien préparés. De plus, compte tenu du trafic maritime, les pêcheurs seront-ils concernés par la distribution de pastilles d'iode ? Enfin, en tant que citoyen, comment dois-je agir avec mes animaux domestiques ? Je rappelle que la meilleure manière de se prémunir du risque nucléaire consiste à s'en passer.

Laurent MABIRE

En ce qui concerne les PCS, l'extension à 20 kilomètres rendra obligatoire la mise en œuvre de Plans communaux de sauvegarde. Le délai de mise en œuvre sera de deux ans à partir de la date d'approbation du PPI. Par ailleurs, nous sommes tous conscients de l'état de stress généré par une situation nucléaire. Nous ne serons évidemment pas détendus ni sereins. A l'image des propos de Monsieur QUESNEL complétés par Madame SPECTE, la mise en place d'exercices permettra de répondre à ce stress. Plus nous serons préparés et entraînés, plus nous agirons de manière réflexe afin de prendre en charge les populations.

Sur l'aspect maritime, le rayon de 20 kilomètres se trouve en réalité pour moitié en mer, la centrale étant située sur le littoral. Toutefois, cet espace est géré par le Préfet maritime qui traite de l'action de l'État en mer. Le dispositif terrestre dispose de son pendant maritime qui prend également des mesures d'interdiction de la zone pour les pêcheurs et plaisanciers, de restrictions de la consommation, etc.

Michel JEROME

Nous nous intéresserons à la question de l'école dans moins d'un quart d'heure.

Guillaume BLAVETTE, Collectif Stop nucléaire

J'ai trois questions rapides à vous poser. Tout d'abord, nous savons que toutes les communes de notre territoire ne sont pas équipées de sirènes. Depuis des années, le mouvement associatif demande que l'État active les relais de téléphonie mobile. Qu'en est-il de ces systèmes self-broadcast qui permettraient de passer l'information très rapidement à un public très large et, accessoirement en transit sur notre territoire ?

Par ailleurs, qu'en est-il des risques de multi relâchements ? En effet, vous prévoyez que la population prenne des pastilles d'iode. Toutefois, ceci est prévu dans l'hypothèse d'un seul nuage toxique qui sortirait des bâtiments réacteurs. Or de nombreuses hypothèses – et je regrette que l'IRSN soit absente ce soir – évoquent plusieurs nuages. Que serait-il prévu dans ce cas pour redistribuer des pastilles en cas de bouffées successives de contamination radioactive ?

Enfin, j'aimerais que le SIRACEDPC et Monsieur le Sous-Préfet présentent ce que vous appelez le post-accidentel. Le PPI est un dispositif réflexe. Malheureusement, l'expérience de Fukushima nous invite à constater qu'un accident nucléaire dure. Il est donc judicieux d'élargir le PPI qui correspond à une vieille demande du mouvement écologiste. Toutefois, j'aimerais que cela permette une vraie information du public afin de savoir non seulement ce qui sera fait dans les heures qui suivent un accident, mais également dans la semaine qui suit. Toute la vie de notre territoire serait en effet impactée que l'on soit pour ou contre le nucléaire. Il s'agit d'un problème local que nous devons gérer et préparer ensemble.

Camille DE WITASSE THEZY

S'agissant des sirènes et du self-broadcast, une réflexion est menée au niveau de l'État, mais n'est pas encore mise en place. Toutefois, la redondance de l'alerte entre les sirènes, messages radio, télévisés et les moyens communaux a été évoquée. Je rappelle que concernant les moyens téléphoniques mobiles, en cas de forte concentration d'appels en même temps, les réseaux sont saturés. La redondance des systèmes d'alerte différents doit donc permettre d'alerter l'ensemble de la population.

Sur le risque de multi-relâchements, nous avons présenté différents périmètres, à savoir la mise à l'abri, l'évacuation immédiate et la phase concertée qui permet à l'État, avec les différents experts, de prendre des mesures pour évacuer un plus grand nombre de populations et de les positionner hors zone du potentiel panache. La première mesure d'ingestion des comprimés d'iode serait donc mise en place avec un délai de 24 heures d'effet, mais d'autres mesures seraient mises en place. Nous serons en constante relation avec l'exploitant afin de savoir s'il arrive à remettre en sécurité son exploitation et, le cas échéant, prendre d'autres mesures. Par exemple, la population pourra être rassemblée à différents endroits et ferait l'objet d'une nouvelle distribution d'iode.

Guillaume BLAVETTE

Qu'en est-il du post accidentel ?

Michel JEROME

Le sujet sera évoqué dans quelques minutes après avoir évoqué la première phase.

Joël MENARD, conseiller municipal délégué à la sécurité à la Mairie de Dieppe

En 2015, Madame la directrice du SIRACEDPC, vous avez remplacé les sirènes pour un système d'alerte et d'information de la population au nombre de 12 sur la commune de Dieppe. Néanmoins, il nous en manque une en centre-ville et je vous demande de répondre au courrier que je vous ai adressé le 21 avril 2011 dans lequel je demandais la remise en place d'une sirène en centre-ville de Dieppe.

Laurent MABIRE

Monsieur MENARD évoque le déploiement de sirènes dont ont bénéficié plusieurs communes dans le périmètre des 20 kilomètres. Un effort a été réalisé par l'État afin de déployer des sirènes d'alerte dans différentes zones à risque. La commune de Dieppe en a bénéficié de deux. Celle de 2011 a donc été compensée. En revanche, rien n'empêche les communes de mettre en place d'autres sirènes complémentaires. Ce n'est pas un dispositif exclusif État, mais également un moyen pour les communes d'alerter la population qui serait concernée.

Jean-Claude CLAIRE, maire de Veules-les-Roses

Pour les communes touristiques au bord du littoral, les résidences secondaires recevront-elles les pastilles ? Qu'est-il prévu pour les populations qui visitent le village dans la journée ? Par ailleurs, nous ne sommes pas équipés de sirène. Une aide sera-t-elle accordée aux communes pour investir dans des sirènes ?

Laurent MABIRE

En ce qui concerne les stocks d'iode par rapport à la population saisonnière, des dispositifs sont prévus par le biais de stocks dans toutes les zones de camping, bâtiments à vocation touristique ou gîtes. En parallèle, la Mairie disposera de stocks complémentaires qui peuvent être distribués à la population temporaire ou de passage.

Une participante

S'agissant de la mise à l'abri, j'imagine que cela veut dire que je dois sortir de chez moi. Et plus précisément comment faire si l'intérieur des logements se trouve contaminé en cas de relâchement ?

Laurent MABIRE

La mise à l'abri consiste, pour rappel, à non pas sortir de chez soi, mais à rentrer. L'objectif n'est pas de sortir pour écouter la sirène, mais de se mettre à l'abri. Concernant la pollution de l'air intérieur, la mise à l'abri n'a pas vocation à durer pendant plusieurs jours. Ainsi, le nuage radioactif a un temps relativement court qui permet de retrouver une activité et d'aérer son logement.

Michel JEROME

Chaque PPI doit préparer une réponse de mise à l'abri réflexe dans le périmètre de deux kilomètres. Qu'entendez-vous par réflexe ?

Camille DE WITASSE THEZY

Ces mesures dépendent de la typologie de l'accident. Certains accidents sont à cinétique rapide avec des rejets qui interviendront entre zéro et six heures après l'accident. Pour ce type d'accident, la phase réflexe consiste à se mettre à l'abri immédiatement. Il s'agit de rester à l'intérieur de sa maison et d'écouter la radio afin de connaître les mesures prises en fonction de l'évolution de l'accident. Cette mise à l'abri est réalisée au regard de l'alerte diffusée par les sirènes, les téléphones, la radio, la télévision, les mégaphones, etc. Cette phase ne correspond qu'aux cas d'accident à cinétique rapide.

En revanche, un accident au sein d'une centrale peut intervenir dans un délai plus long sans rejet immédiat. Dans ce cas, d'autres actions seront mises en place. Tout dépend de la typologie de l'accident.

Michel JEROME

Sur un rayon de cinq kilomètres, une évacuation doit être prévue. En quoi consiste-t-elle ?

Laurent MABIRE

Une des nouveautés de ce dispositif consiste en la mise en place d'une évacuation immédiate. Cette évacuation ne doit pas être réalisée de manière désordonnée, mais sur la base d'une décision. Elle répondra à une typologie d'incident particulier. L'évacuation sera donc ordonnée par la Préfète et nécessite la mise en place des points de bouclage pour éviter que d'autres personnes ne pénètrent dans cette zone de cinq kilomètres.

Ainsi, les forces de l'ordre mettront en place des points de bouclages spécifiques qui empêcheront la population de rentrer dans ce périmètre. Puis, une disposition sera mise en place pour permettre à la population de sortir des cinq kilomètres au travers d'axes prioritaires d'évacuation et d'itinéraires privilégiés d'évacuation. Pour les personnes valides, indépendantes, mobiles et véhiculées, cette évacuation est réalisée par leurs propres moyens. L'évacuation des personnes situées dans des établissements de santé, quant à elle, est organisée avec des moyens sanitaires. Puis, pour les personnes qui sont chez elles, mais qui n'ont pas la possibilité de bouger, nous organiserons une évacuation au travers des points de rassemblement et la mise en place de transports en commun.

Un participant

Où iront-elles ?

Camille DE WITASSE THEZY

Si vous avez une voiture et que l'évacuation est ordonnée, nous conseillons l'autoévacuation à toutes les personnes valides dotées d'un moyen de transport.

Un participant

Qu'en est-il des embouteillages ?

Camille DE WITASSE THEZY

Des axes d'évacuation spécifiques seront mis en place avec les forces de l'ordre, qui permettront de fluidifier la circulation et d'orienter la population vers différents centres. La population ne sera pas orientée vers les mêmes endroits afin de diversifier les zones d'accueil de la population.

Michel JEROME

Comment saurai-je où je dois me rendre ?

Camille DE WITASSE THEZY

Pour toutes les communes qui seront situées dans le périmètre des cinq kilomètres, nous prévoyons des endroits spécifiques. Nous saurons donc exactement vers quels sites ou centres d'accueil vous diriger. Cet aspect sera déjà connu et préparé. Ces éléments seront en outre indiqués dans le PPI.

Michel JEROME

Ceci est valable si je suis valide et en bonne santé. Docteur COTTRELLE, qu'est-il prévu pour l'évacuation des personnes médicalisées ou en situation de handicap ?

Benoît COTTRELLE

Les établissements pour personnes âgées dépendantes disposent d'un plan blanc pour les établissements sanitaires ou d'un plan bleu pour les établissements médicosociaux. Les plans des établissements situés dans cette zone PPI doivent comporter à la fois les modalités de

confinement de l'établissement ainsi que les modalités d'évacuation. L'ARS travaille aux côtés des responsables d'établissements afin de réaliser notamment des exercices.

Pour les personnes se situant à leur domicile, l'ARS dispose de listes de personnes « à haut risque vital » particulièrement fragiles, de même que le SAMU. Nous possédons également des listes des hospitalisations à domicile et des services de soin à domicile. Bien évidemment, le dispositif PPI prévoit des dispositions particulières pour ces personnes.

Michel JEROME

Anne-Marie GRIFFON-PICARD, comment doit-on agir avec les animaux d'élevage et les animaux domestiques ?

Anne-Marie GRIFFON-PICARD

La mise à l'abri doit concerner également les animaux. Lorsque vous recevez les consignes de mise à l'abri, les animaux doivent également être mis à l'abri si possible. Il peut s'agir d'une stabulation pour les élevages bovins ou de faire rentrer les chiens et chats dans la maison. Il s'agit de mesures de bon sens découlant des mesures appliquées à l'homme. De même, les poules doivent être rentrées au poulailler. Sinon il faut les laisser dehors. Il est clair que l'évacuation des hommes primera sur celle des animaux.

S'agissant de l'évacuation, les chiens ou les chats peuvent vous accompagner dans la voiture. En revanche, vous n'évacuerez pas avec vos poules. Les mesures d'évacuation doivent être proportionnées à la situation, aux espèces et à la quantité d'animaux. Pour rappel, l'évacuation n'est pas définitive. Il vaut donc mieux laisser des chats chez vous avec une litière ou un distributeur de croquettes à l'intérieur.

Michel JEROME

Nous reviendrons vers vous en ce qui concerne les mesures post-accident. Je vous invite à poser vos questions sur l'évacuation.

Jacques, habitant d'Hautot sur mer

Suite au retour d'expérience du Japon et malgré leur grand sens de l'organisation, ils ont été obligés d'abandonner les animaux. Le gouvernement japonais a demandé de liquider 30 000 porcs, 60 000 poulets et 10 000 vaches sur demande du gouvernement.

Michel JEROME

Un participant précisait tout à l'heure que les français n'étaient pas disciplinés. Nous en avons un exemple puisque je vous remercie de prendre la parole après en avoir été invité. Une personne a-t-elle une question ayant trait à la protection des populations des animaux ?

Une participante

Vous avez évoqué deux types d'accident, mais vous vous êtes arrêté à un type.

Camille DE WITASSE THEZY

Je parlais des accidents à cinétique lente, sans rejets immédiats, qui ne feraient pas forcément l'objet de mises à l'abri. Une évacuation plus réfléchie et concertée pourrait être décidée. J'ai donc établi une distinction entre la mise à l'abri en phase réflexe et la non-nécessité de mise à l'abri en cas d'accident à cinétique lente.

Didier FRIBOULET

S'agissant de l'évacuation de la zone des cinq kilomètres, j'imagine que les personnes seront évacuées au-delà de cette zone. Avez-vous les moyens de les rassembler ? Par ailleurs, si dans le périmètre au-delà des 20 kilomètres, la population sait qu'un accident nucléaire s'est produit, elle prendra sa voiture pour se diriger vers le sud. Avez-vous véritablement les moyens de sécuriser l'évacuation de toutes ces personnes afin d'éviter les embouteillages ? Les personnes n'attendent pas de se regrouper pour aller dans une salle de fête.

Laurent MABIRE

Nous avons bien spécifié qu'il existait deux types d'évacuation, à savoir l'autoévacuation, c'est-à-dire les personnes qui partiront d'elles-mêmes, car elles sont autorisées et en capacité de partir et la population qui n'est pas autonome pour laquelle les pouvoirs publics ont l'obligation de les prendre en charge par le biais de mise en place de points de rassemblement et de vecteurs d'évacuation (transports en commun).

En ce qui concerne les zones d'accueil, il n'est pas question d'évacuer la population à six kilomètres, ce qui serait absurde. Ainsi, l'idée qui a prévalu dans l'évacuation du PPI est de les évacuer vers des centres d'accueil situés au-delà de 30 kilomètres. Par ailleurs, les zones ont été sectorisées. A titre d'exemple, les habitants de Penly se dirigeraient vers le secteur de Rouen et les habitants de Berneval-le-Grand vers un autre secteur, l'objectif étant d'éviter de retrouver tout le monde sur les mêmes axes ainsi que des lieux de concentration difficiles à gérer.

Camille DE WITASSE THEZY

Concernant l'autoévacuation, nous savons que toutes les personnes ne se dirigeront pas forcément vers les centres d'accueil qui seront mis en place. Certaines préféreront se rendre chez des amis ou de la famille situées à 30 kilomètres. Ceci est bien évidemment possible. Nous n'obligeons pas la population à se réunir dans un même centre d'accueil.

Mireille LOUBET, Paris Normandie

Dans le cas d'un accident à cinétique rapide, le temps que l'alerte soit donnée depuis le centre d'exploitation au Sous-Préfet, puis à la population, combien de temps s'écoule-t-il ? Avons-nous vraiment le temps de réagir ?

Camille DE WITASSE THEZY

Dans ce cas, les CNPE peuvent elles-mêmes déclencher les sirènes qui se trouvent à proximité immédiate. Leur système d'alerte téléphonique englobant l'ensemble des habitants dans les deux kilomètres permet de prévenir immédiatement la mise à l'abri. Suivant la typologie de l'accident, l'alerte n'attendra donc pas forcément la décision du Préfet pour avertir la population.

Une participante

Comment procéderons-nous en cas de coupure d'électricité pour communiquer avec la radio et la télévision ?

Michel JEROME

Vous pouvez utiliser des radios à piles.

Laurent MABIRE

Absolument. Dans tous les exercices, notamment celui mis en œuvre lundi dernier dans les écoles, le premier réflexe consiste à disposer d'une radio à piles, car elle est indépendante de la fourniture d'électricité. Nous ne pouvons qu'inviter la population à se doter d'équipements qui paraissent rudimentaires, mais qui fonctionnent sans électricité.

Camille DE WITASSE THEZY

En outre, l'utilisation de la radio à piles n'est valable pas uniquement pour les accidents nucléaires, mais également en cas de tempêtes provoquant des coupures d'électricité.

Françoise KOBYLARZ LE BERRE, membre de la CLIN

J'avais noté que nous pouvions aller jusqu'à 746 radionucléides dans un nuage. Or on se focalise ici énormément sur l'iode, mais tout le reste nous contaminera. Il ne faut pas l'oublier. De plus, je suis étonnée par le terme employé de « retour à la normale ». Que signifie-t-il puisque tout sera contaminé ? Vous vous bercez d'illusions.

Michel JEROME

Ce sujet sera évoqué dans le cadre de la partie relative au « post accidentel ». Docteur COTTRELLE, vous avez précisé que l'iode était destiné à protéger la thyroïde.

Benoît COTTRELLE

Effectivement. Nous disposons de comprimés d'iode pour protéger uniquement la thyroïde. Pour les autres organes, nous ne disposons actuellement d'aucun autre comprimé. Pour cette raison, l'ingestion de comprimés d'iode n'est qu'une mesure complémentaire des autres mises en place.

Monsieur DESCHAMPS, Fécamp

Ma question s'adresse spécifiquement à Madame SPECTE. Quel est l'état réel de la mise en alerte des établissements scolaires au niveau de la différenciation des signaux d'alerte ? A titre d'exemple, le lycée Maupassant comporte 3 000 personnes. En cas d'alerte, comment sommes-nous certains du fait que toutes ces populations ne sortiront pas spontanément dans la cour ? La loi prévoit des signaux différenciés dans les établissements, mais elle n'est pas appliquée réellement dans l'Académie. J'attends des explications sur ces retards.

Sylvie SPECTE

La question de l'alerte au sein des établissements est fondamentale. Différents dispositifs sonores existent dans les établissements scolaires : un dispositif d'alerte incendie entraîne l'évacuation. Les deux autres modes dont doivent disposer les établissements sont l'alerte face à un évènement naturel ou technologique majeur, ce qui est le cas d'un évènement nucléaire et une alerte en cas d'attentat et intrusion.

Cette dernière consiste en un signal sonore lors d'une situation immédiate. S'agissant de l'alerte relative aux évènements technologiques majeurs, quant à elle, nous disposons d'un peu plus de temps pour informer la communauté scolaire. Certains établissements ont donc deux signaux spécifiques en plus de l'alarme incendie. Toutefois, les établissements qui ne sont pas encore dotés de ce type de signaux peuvent avoir d'autres modalités d'alerte, à savoir des cornes de brume, des mégaphones ou un relais par le biais des téléphones internes.

Chaque établissement scolaire est spécifique. En outre, certaines cités scolaires sont importantes telles que le lycée Maupassant-Descartes. De plus en plus d'établissements sont équipés de signaux sonores, car les collectivités territoriales, propriétaires des locaux, aménagent progressivement l'ensemble des établissements scolaires.

Michel JEROME

Lors d'une journée lambda au cours de laquelle les enfants sont à l'école et je travaille ou suis en train de faire des courses en ville, j'entends raisonner les sirènes, j'allume ma radio et j'apprends qu'une alerte est en cours. Que dois-je faire ? Dois-je passer chez moi ?

Laurent MABIRE

Si vous vous situez hors du périmètre, l'idéal serait de ne pas rentrer chez vous afin de ne pas entrer dans le périmètre impacté. En revanche, si vous vous situez dans les cinq kilomètres, vous pouvez repasser chez vous pour prendre quelques affaires personnelles, un traitement particulier, ou des papiers administratifs personnels ou également pour fermer votre habitation. Si le périmètre est totalement évacué, des mesures seront mises en place localement par les pouvoirs publics pour protéger la zone et éviter des pillages.

Michel JEROME

Ensuite, dois-je passer à l'école pour récupérer les enfants ? Comment ces questions seront-elles gérées par l'Éducation nationale ?

Sylvie SPECTE

Il ne faut surtout pas récupérer vos enfants à l'école, car les parents s'exposeraient au danger en sortant de chez eux. La communauté scolaire met à l'abri l'ensemble des élèves et personnels puisque des PPMS (Plans particuliers de mise en sûreté) sont prévus. L'un porte sur la thématique attentat/intrusion et l'autre sur la thématique risque majeur naturel et technologique. Le PPMS décrit les modalités de mise en sûreté et les modalités de gestion de crise. La mise en sûreté, quant à elle, concerne à la fois la mise à l'abri et l'évacuation. Cela peut également être les deux successivement.

Michel JEROME

Si l'évacuation est ordonnée, que se passe-t-il ?

Sylvie SPECTE

L'évacuation d'un établissement scolaire est une évacuation collective, planifiée, organisée par les services de la Préfecture avec des cars qui récupèrent les enfants et des lieux d'accueils prévus.

Michel JEROME

Je vous donne la parole afin de poser vos questions.

Un participant

Vous avez évoqué les différentes zones. Toutefois, que fait-on au-delà des cinq kilomètres ? Je n'ai absolument pas entendu parler des personnes qui se trouvent entre les cinq et les vingt kilomètres.

Camille DE WITASSE THEZY

En réalité, j'ai parlé de la phase concertée. Avec les accidents à cinétique rapide, une mise à l'abri pourrait être suivie d'une évacuation immédiate de la population. Ensuite, en cas de situation à cinétique lente, une phase concertée est observée au cours de laquelle la Préfecture et les experts prennent les mesures adéquates qui concerneront les habitants dans les cinq kilomètres jusqu'au vingt kilomètres. Nous tiendrons alors compte de la météorologie, du panache du nuage radioactif. Ce périmètre peut être défini sur sept ou huit kilomètres ou 21 ou 18. Tout dépendra effectivement des données qui seront fournies par les experts.

La partie entre 10 et 20 kilomètres se trouve généralement dans la phase concertée avec des mesures prises en fonction de la typologie des accidents.

Un participant

En Suisse, le périmètre défini s'élève à 50 kilomètres.

Camille DE WITASSE THEZY

Effectivement. Toutefois, les autorités nationales ont estimé que le périmètre de 20 kilomètres était suffisant pour les PPI nucléaires sachant que des mesures peuvent être prises au-delà. Une évacuation peut en effet avoir lieu sur 25 ou 30 kilomètres par exemple. Pour rappel, la population qui n'est pas incluse dans le périmètre des 20 kilomètres n'est pas oubliée puisque des plans déclinant le plan gouvernemental sont prévus.

Christine ESSONNE, habitante de Varengeville-sur-Mer

Il y a quelques années, j'étais parent-élu au lycée du golf. Bien évidemment, nous nous sommes penchés sur le problème des PPMS. J'ai alors retenu que lorsqu'un bâtiment scolaire se trouvait dans une zone de PPI, le risque nucléaire doit apparaître en premier sur la liste. Or je ne sais pas quand ceci sera réalisé pour les nouvelles communes. Par ailleurs, les PPMS sont extrêmement complexes avec des modalités sur les toilettes, la distribution de stock d'eau, de nourriture. Il est également recommandé de réaliser des exercices de nuit. Je ne sais pas si des exercices de ce type ont été menés sur le territoire.

De plus, j'aimerais savoir si les compagnies d'assurance prennent en charge ces risques radioactifs.

Michel JEROME

La question sera peut-être évoquée à la fin de la réunion.

Sylvie SPECTE

Le PPMS prendra en compte les différents moments de la journée scolaire, c'est-à-dire une alerte pendant les heures de classe, une alerte pendant le temps de repas, pendant les récréations ou la nuit pour les établissements dotés d'un internat. Le PPMS doit faire l'objet d'exercices sur les différents moments de la journée. Certains établissements réalisent des exercices pendant les heures de classe, mais également les récréations et d'autres ont déjà effectué des exercices la nuit pour les internes vers 22 ou 23 heures ou vers 6 heures 30 du matin.

Michel JEROME

Avez-vous travaillé la question de la gestion du stress des élèves et des adultes ?

Sylvie SPECTE

La maquette académique PPMS comprend des fiches précisant des consignes en cas de situations spécifiques. Ce sont des consignes en cas de malaise, problèmes divers, mais également de stress individuel et collectif. Des conseils sont donnés aux adultes pour gérer ces situations bien qu'elles ne soient pas simples à gérer. Certains publics spécifiques comme les enfants autistes par exemple feront l'objet d'une prise en charge particulière. Les équipes des établissements s'entraînent notamment à la gérer.

Un exercice sur la thématique de l'évènement climatique a été réalisé lundi dernier. J'ai observé l'exercice au sein d'un collège dans le secteur de Rouen. Or trois élèves étaient stressés et ont été pris en charge par les enseignants.

Le PPI, mise à l'abri, évacuation et mesures post-accidentelles

Michel JEROME

Je vous propose d'aborder le sujet des mesures post-accidentelles. Après l'alerte, pourrais-je rentrer immédiatement chez moi, boire de l'eau, manger les produits de mon jardin ou aller voir mes animaux ?

Laurent MABIRE

La réponse est non. Après une alerte, mais surtout après un accident, cela signifie qu'il y a eu rejet, j'aimerais être clair sur le fait que la vie ne sera plus la même. Le PPI traite de la phase de protection en urgence, mais il introduit également des notions sur la phase post-accidentelle. Après l'accident, des réseaux de mesures particulières de la radioactivité seront mis en place et seront intégrés sur l'ensemble du territoire potentiellement concerné par le panache radioactif. Les mesures seront effectuées à la fois en dépôt, mais également dans l'atmosphère. Puis, des mesures alimentaires seront également réalisées.

De manière concrète, ces mesures se traduiront par la mise en place de différentes zones de surveillance renforcée du territoire, des zones de protection de la population et également des zones d'éloignement. Les zones dont la concentration radioactive serait importante feront l'objet d'un éloignement plus ou moins long de quelques jours, semaines ou années. Les populations ne pourront donc pas pénétrer dans cette zone.

Les zones de surveillance renforcée, quant à elle, seront adaptées au cas par cas en fonction des mesures prises. Puis, certains aliments qui concentrent la radioactivité seront évidemment bannis de la consommation. Certains prélèvements de captage des eaux de surface qui auront pu être contaminés par du dépôt radioactif ne seront évidemment pas mis en place. Des restrictions de potabilité de l'eau seront alors prises. En parallèle, des zones de promenade dans les forêts seront interdites. Les mesures seront donc graduées et différentes selon les zones particulières mises en place après l'accident. Ces mesures interviendront par conséquent sur le long terme. Par exemple, à Tchernobyl, certaines zones sont encore interdites à la population.

Un participant

Êtes-vous honnête ? Lorsque l'accident de Tchernobyl s'est produit, le gouvernement nous a dit que le nuage s'était arrêté à la frontière.

Laurent MABIRE

Je dis justement l'inverse, car toutes les leçons de Tchernobyl ont été tirées, y compris au niveau de la communication gouvernementale.

Un participant

Pas vraiment, car on a cessé de mentir. Le gouvernement français a également menti sur Fukushima. Il s'agit de la culture du mensonge. Il est inadmissible de tenir de tels propos. Le mensonge est permanent.

Jehan-Eric WINCKLER

J'entends qu'il s'agit de votre point de vue, mais je vous demande de ne pas hurler.

Laurent MABIRE

La mise en place de zones particulières et de restriction qui sont préétablies permet justement de répondre à la prise en compte de cette phase post-accidentelle et de spécifier que des zones feront l'objet soit d'une interdiction de s'y rendre, soit d'une interdiction de consommer.

Michel JEROME

Je pense que certains d'entre vous travaillent sur des exploitations agricoles ou qui ont des voisins ayant une exploitation agricole. Vous pourrez donc porter le message sur les animaux. Si l'autorisation de retour n'est pas donnée immédiatement, comment la survie de ces animaux se déroulera-t-elle ?

Anne-Marie GRIFFON-PICARD

Nous procéderons au cas par cas. S'il n'y a personne pour s'occuper des animaux, ces derniers n'iront pas bien. C'est pourquoi il est demandé aux éleveurs, lors de l'évacuation, de mettre à l'abri les animaux et de prendre des précautions si possibles avec certaines filières animales en prévoyant de la nourriture et de l'abreuvement sur quelques jours. Dans certains cas, ce n'est pas possible.

De plus, ce qui est dangereux pour la population animale, c'est l'ingestion d'isotope radioactif, soit l'inhalation, soit l'ingestion par le biais par exemple de fourrage contaminé. Tout dépend également de la nature de ces isotopes. Certains ont des durées de vie extrêmement courtes. Ainsi, la réduction de l'activité radioactive aura lieu naturellement. D'autres éléments, plus embêtants, peuvent avoir des durées de vie très longues pour lesquels la gestion est différente. Lorsque des isotopes à durée de vie très longue sont expulsés, nous raisonnerons en zones d'exclusion à l'endroit où ces isotopes sont retombés. Actuellement, les experts sont capables de dresser une carte précise des dépôts radioactifs. Ainsi, nous parvenons à modéliser précisément.

En fonction de ces éléments et sous l'autorité de la Préfecture et des experts, nous adapterons le post-accidentel, à savoir les mesures de gestion des animaux et de l'alimentation. Néanmoins, certains animaux peuvent se décontaminer naturellement. Ce n'est toutefois pas le cas lorsqu'il s'agit d'isotopes plus lourds pour lesquels nous pouvons être amenés à abattre des animaux quand les mesures d'évacuation pourront être opérationnelles. En revanche, entre ces deux extrêmes, de nombreuses mesures sont possibles et seront adaptées en fonction de l'évènement.

Michel JEROME

Avez-vous des questions sur les aspects que nous venons de développer ?

Une participante

Vous avez précisé que la population serait informée. J'aimerais prendre l'exemple de la Corse après Tchernobyl. Encore aujourd'hui, les médecins dans les villages de montagne savent qu'un nombre considérable de cancers sont identifiés, mais que les autorités ne veulent pas entendre.

Michel JEROME

Je pense que la question a été évoquée il y a un instant par Monsieur MABIRE. Les choses ont évolué et ont été prises en considération.

Une participante

Ceci est faux.

Michel JEROME

C'est votre avis. Je vous propose d'évoquer désormais l'évolution du PPI.

Camille DE WITASSE THEZY

Le PPI de chaque centrale sera composé de cinq volumes dont un consacré à la présentation des mesures générales et des mesures post-accidentelles, un à la phase réflexe pour le périmètre de deux kilomètres, un autre à la phase d'évacuation des cinq kilomètres, un quatrième à la phase concertée au-delà des cinq kilomètres notamment et, enfin, à l'annuaire téléphonique, les communiqués de presse et les annexes avec quelques données confidentielles. A titre d'exemple, des arrêtés seront déjà préparés afin de ne pas réfléchir à la modalité de mise en œuvre de certaines mesures. Des communiqués de presse seront pré-rédigés afin de gagner du temps de manière à être le plus efficace possible.

Michel JEROME

A quel moment pourrais-je consulter ces documents ?

Camille DE WITASSE THEZY

Une phase de consultation du public sera observée. Les documents ont d'ores et déjà été transmis, notamment à la CLIN. Des remarques ont été établies et sont en cours d'intégration. Ensuite, ils seront mis à disposition du public dans l'ensemble des mairies se trouvant à l'intérieur de ces deux périmètres. Les 210 communes recevront donc le document en format papier pour permettre à la population de les consulter en mairie et d'émettre des remarques sur un registre qui sera tenu.

Cette consultation durera un mois et les documents seront mis à disposition des mairies aux alentours du 10 novembre, l'objectif étant un retour à la mi-décembre pour une signature de l'approbation des PPI pour la fin de l'année et une mise en œuvre au début de l'année prochaine.

Michel JEROME

Je vous propose, Laurent MABIRE, de nous donner les six réflexes à avoir en cas d'alerte.

Laurent MABIRE

Les six réflexes consistent à l'audition de la sirène de se mettre à l'abri en rentrant dans un bâtiment en dur. Le deuxième vise à se tenir informé de l'évolution de la situation et des consignes avec la radio à privilégier. Le troisième, en tant que parent, est de laisser faire la communauté enseignante pour la prise en charge des enfants. Le quatrième réflexe est destiné à faciliter l'organisation des secours, à savoir limiter les communications téléphoniques en libérant les lignes. Le cinquième réflexe consiste à prendre les pastilles d'iode quand l'ordre est donné. Enfin, le sixième réflexe vise à se préparer à une éventuelle évacuation afin de partir le plus vite possible.

Jehan-Eric WINCKLER

Monsieur Brice FARINEAU, directeur du CNPE de Paluel, répondra aux deux questions posées sur la hauteur de la digue et sur les moyens prévus post Fukushima.

Michel JEROME

Une question vient de me parvenir. Pourquoi la commune de Sainte-Marguerite-sur-Fauville, qui est comprise dans le périmètre des 20 kilomètres, à 90 % de sa surface n'est-elle pas incluse dans la liste des communes concernées alors que d'autres à 50 ou 70 % y figurent ?

Camille DE WITASSE THEZY

Le périmètre des 20 kilomètres était adaptable. Nous avons donc étudié, pour chacune des communes situées le long de ce rayon de 20 kilomètres, quelle était la partie du territoire concernée. En fonction de ces caractéristiques, nous avons inclus ou exclu certaines communes du périmètre du PPI.

Michel JEROME

« Peut-on connaître les lieux de réserve pour les habitants situés dans les PPI existants, notamment Paluel ? Existe-t-il une liste des lieux ? Combien de personnes peut-on accueillir ? »

Laurent MABIRE

La liste est en cours d'élaboration puisqu'elle est liée à un dispositif plus global d'hébergement d'urgence. Par conséquent, certains lieux sont préétablis et recensés au sein des communes. Le PPI aura donc déterminé des secteurs.

Michel JEROME

« Les gendarmes sont-ils immunisés contre la radioactivité ou résistants, car ils se trouveront dehors et non confinés ? »

Laurent MABIRE

Bien évidemment, ils ne sont pas immunisés contre la radioactivité. En revanche, dans le cadre de dispositifs globaux, les gendarmes seront prééquipés d'équipements de protection individuelle qui seraient mis en œuvre et activés en cas d'intervention sous la menace d'un rejet.

Michel JEROME

S'agit-il de combinaisons ?

Laurent MABIRE

Absolument.

Michel JEROME

« Si je prends déjà un traitement médical, puis-je tout de même prendre un comprimé d'iode ? »

Benoît COTTRELLE

Aucune contre-indication médicale n'existe, car je rappelle qu'il s'agit d'un élément naturel.

Michel JEROME

Qu'en est-il si une personne est déjà traitée pour la thyroïde ?

Benoît COTTRELLE

Dans ce cas, il faudra consulter le médecin traitant.

Un participant

Le médecin à qui nous avons posé la question nous a répondu qu'il n'avait pas d'instruction.

Benoît COTTRELLE

Vous pouvez alors lui conseiller de contacter l'ARS.

Un participant

Lors de Tchernobyl, en Grèce, ils avaient tous des combinaisons. Or notre directeur technique, lorsqu'il est revenu, n'avait plus de combinaison. Toutefois, le nuage avait été arrêté entre temps par de valeureux douaniers.

Une participante

J'habite Dieppe qui est coincé par la mer et deux falaises de chaque côté. La voie de chemin de fer est unique et nous ne disposons que de la rue Gambetta pour fuir. J'aimerais parler de fuite et non d'évacuation. Il y a quelques années, au cours d'une plénière, un capitaine des pompiers a avoué qu'évacuer Dieppe était complexe. Il ne savait pas comment faire.

Par ailleurs, à Fukushima et Tchernobyl, le post-accidentel continue. Combien de temps devons-nous rester dans le gymnase ? Où les algécos se trouveront-ils ? Les habitants de Fukushima ont migré. Or au regard de la manière dont les migrants sont acceptés en France, je pense que nous ne serons pas bien reçus. Les enfants venant de Fukushima sont ostracisés par leurs camarades de leur nouveau lieu d'habitation. Comment agissons-nous ? En réalité, nous ne pourrions plus revenir chez nous. Je pense que cela augmente considérablement le prix de l'électricité.

De plus, j'ai assisté à une scène surréaliste puisque d'un côté Monsieur le Sous-Préfet s'échinait à nous présenter des mesures curatives contre une explosion nucléaire et de l'autre côté Monsieur FARINEAU nous donnait des nouvelles du réacteur 2 de Paluel qu'il était en train de rafistoler. Or le CLIN infos précise que « le réacteur a été en sommeil pendant trois ans et trois mois ». C'est un véritable conte. Qui a rédigé l'article en mettant ce titre ?

Michel JEROME

La question de l'évacuation de Dieppe est importante.

Camille DE WITASSE THEZY

Tout d'abord, la commune de Dieppe n'est pas située dans le périmètre des cinq kilomètres d'évacuation immédiate. La phase concertée nous laisserait donc plus le temps d'évacuer. Par ailleurs, il n'y a pas que l'axe Gambetta, mais également le bas de Dieppe par Rouxmesnil. Enfin, tout dépendra de la cinétique de l'accident et de la météorologie. Les vents sont généralement dirigés dans l'autre sens puisque ce sont des vents d'Ouest.

Une participante

Il y a quelques années, le nuage de Lubrizol est parti de Rouen, puis vers Paris, au Havre et en Angleterre.

Camille DE WITASSE THEZY

Cette crise a néanmoins eu lieu sur plusieurs jours.

Olivier JEANNE, gestionnaire du Lycée Ango à Dieppe

Quand les cachets d'iode seront-ils mis à disposition sachant que nous en avons besoin de 1 500 ? Serez-vous en mesure de fournir tous les habitants ? Quand devons-nous remettre le cachet aux lycéens qui se trouvent à l'extérieur de l'établissement, mais tout de même dans le périmètre ?

Camille DE WITASSE THEZY

Le comité national gère la distribution des comprimés d'iode. Pour les communes situées entre 10 et 20 kilomètres, cette distribution aura lieu en 2019 une fois les PPI approuvés. Elle est par ailleurs prévue pour l'intégralité de la population. Vous disposerez d'un stock pour pouvoir distribuer les comprimés à l'ensemble de la population ainsi que des stocks supplémentaires.

S'agissant des élèves à l'extérieur de l'établissement, mais sous la responsabilité du chef d'établissement, ces éléments sont pris en compte dans le PPMS, mais également par la mairie qui dispose des équipements sportifs et qui doit s'assurer que l'ensemble de sa population a bien reçu l'information. La mairie dispose également de stocks complémentaires.

Michel JEROME

Nous répondrons désormais aux deux questions hors sujet. Brice FARINEAU, directeur de centre, est présent.

Brice FARINEAU, Directeur CNPE de Paluel

En ce qui concerne les digues et les générateurs électriques de secours, je rappelle que l'accident de Fukushima a pour origine un tsunami qui a agressé la centrale nucléaire qui ne disposait pas de protections suffisantes. Suite à cet événement, les centrales françaises ont analysé le retour d'expérience et des études complémentaires de sûreté ont été réalisées. Elles consistent à regarder, pour chacun des réacteurs français, un rapport aux dispositions de protection de ces réacteurs afin de savoir si elles sont suffisantes.

Chaque centre, en fonction de son implantation géographique, a donc fait l'objet d'une analyse qui a donné lieu ou pas à des mesures complémentaires. S'agissant de Paluel et de Penly, les conclusions des études ont démontré que la mise en place d'une digue n'était pas nécessaire. En revanche, sur l'ensemble du parc nucléaire français, nous avons enclenché la construction d'un diesel d'ultime secours qui, au lieu d'être implanté au niveau de la partie basse de la centrale, est implanté à une altimétrie qui est fonction de chaque centrale. Les diesels d'ultime secours, qui sont en construction sur l'ensemble des centrales du parc français, ont été mis à Penly à une altitude de plus de dix mètres et à Paluel à hauteur d'une vingtaine de mètres. Ces constructions sont donc engagées suite à l'accident de Fukushima.

Michel JEROME

Les réunions de la CLIN sont extrêmement importantes, mais n'ont pas vocation à changer la politique énergétique du pays. Il n'est donc pas question de débattre ici du pour ou contre le nucléaire, mais du fait de vivre autour d'une centrale.

Jacques, habitant d'Hautot sur mer

Cela n'était absolument pas mon propos.

Benoît GODET, Adjoint au maire, commune d'Oust-Marest

Je viens du département de la Somme et, en tant qu'adjoint, je suis le premier à ne pas avoir reçu de CLIN d'octobre. Je me dis que l'ensemble de la population ne peut assister à cette réunion. Suite à cela, de nouvelles réunions délocalisées auront-elles lieu près du département de la Somme ?

Blandine LEFEBVRE

Il s'agit vraisemblablement d'un problème de distribution puisque l'on me confirme que les quatre communes de la Somme ont été couvertes par la distribution.

Benoît GODET, Adjoint au maire, commune d'Oust-Marest

Une partie de la commune a été livrée. Mon lotissement est tout neuf et n'est donc peut-être pas répertorié.

Blandine LEFEBVRE

Nous contacterons le prestataire afin de savoir pourquoi tout n'a pas été distribué. En règle générale, des oublis se produisent. En outre, avant l'été, nous avons rencontré et invité les quatre communes de la Somme à une réunion du côté de la centrale de Penly. Malheureusement, personne n'était disponible. Je m'étais engagée à rencontrer les élus des communes concernées. Néanmoins, une réunion publique a lieu tous les ans et nous essayons d'alterner entre les secteurs de Penly et Paluel. Une réunion pourra toutefois un jour se tenir au nord du département.

Benoît GODET, Adjoint au maire, commune d'Oust-Marest

Je pense qu'il est important de rencontrer les élus ainsi que la population, car nous ne sommes pas des spécialistes pour répondre aux questions.

Blandine LEFEBVRE

Je préfère rencontrer les élus dans un premier temps. Ensuite, l'organisation sur le terrain des plans communaux de sauvegarde relève du maire et de son conseil municipal.

Benoît GODET, Adjoint au maire, commune d'Oust-Marest

De plus, vous parlez de mise à l'abri dans des bâtiments en dur. Comment fais-je avec les VMC et pompes à chaleur ?

Laurent MABIRE

J'ai parlé de fermer les volets davantage en cas d'évacuation afin de barricader la maison. Lors des mises à labri, il s'agit de se protéger derrière un bâtiment en dur. Or le rayonnement ne passe pas à travers une fenêtre. En revanche, les VMC et pompes à chaleur sont des dispositifs à arrêter puisqu'ils recyclent l'air provenant de l'extérieur. Il ne s'agit toutefois pas d'un dispositif de confinement.

Denis FAUVEL, Maire de Sâane-Saint-Just

Dans notre commune, lors d'une recommandation foncière, dans la case « renseignements d'urbanisme » spécifique au PPI, nous cochions la case « non ». Demain, à quelle date devons-nous cocher la case « oui » ?

Jehan-Eric WINCKLER

A partir du moment où le PPI est approuvé.

Denis FAUVEL, Maire de Sâane-Saint-Just

Si Madame la Préfète publie l'arrêté dans deux mois, j'indiquerai donc « oui » pour le même document. De plus, nos populations vivent avec le nucléaire. Or lorsqu'ils sauront que le périmètre est élargi, ils auront le réflexe de penser que le risque est accru.

Jehan-Eric WINCKLER

Je rappelle qu'un arrêté n'est opérationnel que lorsqu'il a été publié. Par ailleurs, l'État, sur l'instruction des permis de construire lors de la modification du schéma de lutte contre l'incendie, a décidé à partir d'une date de continuer à instruire les dossiers sans tenir compte de l'application qui permettait de le faire. Le schéma sera identique pour les documents d'urbanisme. Toutefois, le fait de porter à connaissance sur le PPI est déjà lancé.

Par ailleurs, s'agissant du facteur aggravant de dix à vingt kilomètres, il s'agit d'une mesure de conservation. Il a souvent été reproché à l'État français, notamment lors de l'accident de Tchernobyl, un manque de transparence – le directeur de l'ASN de l'époque affirmait en conférence de presse que tout s'était arrêté sur les bords du Rhin. Lorsque vous achetez une maison à dix kilomètres d'une centrale, il y a un risque. Néanmoins, il me paraît important que vous puissiez dire aux personnes que vous rencontrez que le périmètre s'agrandit et qu'il s'agit d'une mesure de conservation et non de danger.

De même, pour les renseignements d'urbanisme, dès lors que vous êtes en zone inondable, des agences immobilières oublient de parler de ce sujet. Or la responsabilité n'est pas du côté de l'État, mais du vendeur. Le gouvernement a décidé en 2016 de passer de 10 à 20 kilomètres. A certains endroits, le périmètre a été décidé à 50 kilomètres et d'autres 100. Je vous invite à visiter le site de Luxembourg notamment. En outre, la population de Dieppe n'a pas diminué suite à la construction des centrales.

Camille DE WITASSE THEZY

Quand les PPI seront approuvés par la Préfète, chacune des mairies recevra une notification de ce PPI. Vous recevrez donc l'information de la date d'approbation du PPI.

Un participant

Les établissements scolaires recevront-ils une information particulière de la part du Rectorat ?

Sylvie SPECTE

Tout à fait. Une circulaire académique sera envoyée dès lors que le PPI sera approuvé. Il sera alors demandé aux établissements de mettre à jour leur PPMS en intégrant le volet du risque nucléaire.

Philippe LECLERC, habitant du Bourg-Dun

Concernant la sécurité des centrales nucléaires, les centrales ont été construites il y a plus de quarante ans et en octobre 2014, des drones les avaient survolées. Or nous ne savons toujours pas à l'heure actuelle s'il s'agissait de plaisantins ou d'actes terroristes. Quelles mesures ont-elles été prises ? Par ailleurs, j'aimerais savoir si le lieu appelé « la piscine » est un bâtiment sécurisé en cas d'attaques terroristes.

Jehan-Eric WINCKLER

Chaque centrale nucléaire comporte un dispositif avec un effectif de gendarmes variant en fonction du nombre de réacteurs. Ces gendarmes sont dédiés à la sécurité du site. S'agissant des drones, plusieurs moyens techniques permettent de surveiller l'espace aérien. Les gendarmes sont capables de procéder à une interception, mais ceci est très compliqué. Bien évidemment, des personnes essaient de voir ce qu'il se passe derrière la centrale. Néanmoins, concernant le traitement du renseignement, les centrales font l'objet d'études et de surveillances particulières. Dès lors qu'il existe le moindre indice, les centrales passent automatiquement en niveaux d'alerte qui ne sont pas communicables.

J'ai la responsabilité de deux postes de commandement lors des exercices. L'année dernière, un exercice a été effectué à Penly dont je ne connaissais ni l'heure ni la date. Je suis arrivé sur site et nous avons mis en place tout le dispositif qui permet de prendre des décisions en temps réel. Concernant l'agrandissement des deux centres, les deux centres de Postes de Commandement Opérationnel (PCO) sur Penly et Paluel se situaient en dehors du rayon des dix kilomètres. Lorsque nous avons évoqué le sujet du périmètre à vingt kilomètres, deux options se présentaient. Soit nous réalisons quelque chose sur les deux cercles concentriques en construisant deux PCO différents. J'ai précisé au SDIS que nous disposions à Yvetot de l'État-major des pompiers ainsi que le centre de secours de Dieppe qui basculerait sur Yvetot.

Par ailleurs, tous les mois, les centrales se réunissent avec la Préfète ainsi que l'ensemble des services. Lors de l'exercice, étant donné que les gendarmes sont affectés sur une centrale, ils la connaissent comme leur poche, ce qui permet dans un temps record de pouvoir passer partout pour constater l'endroit et le degré de pénétration.

Michel JEROME

Je vous remercie. S'agissant de la piscine, Monsieur FARINEAU, pouvez-vous répondre ?

Brice FARINEAU

Personne n'ignore que la menace a augmenté depuis trente ans, date à laquelle nos centrales ont été mises en service. La prise en compte de l'évolution de la menace aussi bien par des moyens de surveillance technique que par des moyens d'actions autres, évolue en permanence.

S'agissant du dispositif global de surveillance et de protection contre l'intrusion et la malveillance, il existe un certain niveau de protection qui sera assuré en fonction de l'importance de la partie de l'installation considérée. La partie que vous évoquez, quant à elle, fait l'objet d'une série de dispositifs de retardement et d'intervention dans le cadre d'une éventuelle agression.

Michel JEROME

Je vous remercie de votre présence, de vos questions et de ces échanges.

Camille DE WITASSE THEZY

Pour rappel, nous avons indiqué que les plans communaux de sauvegarde étaient obligatoires pour toutes les communes qui seraient couvertes par un PPI. Les communes ont donc l'obligation de s'en doter dans les deux ans à compter de l'approbation du futur plan. Sachez qu'au SIRACEDPC, un agent peut vous accompagner et vous aider à rédiger ce plan communal de sauvegarde. Je vous invite à le contacter dès à présent.

Michel JEROME

Je vous remercie et vous donne rendez-vous sur le site de la CLIN.

Blandine LEFEBVRE

Je précise aux élus présents dans la salle que le Département peut accompagner les communes qui élaborent un plan communal de sauvegarde à hauteur de 25 % de la dépense engagée.

Michel JEROME

L'information se prolonge sur le site de la CLIN. France 3 Normandie vous a également consacré un reportage de même que la télévision Petit Caux qui était présente ce soir. Je vous donne rendez-vous sur le journal de France Bleu.

Blandine LEFEBVRE

Nous vous offrons le verre de l'amitié.

La séance est levée.